

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments Question écrite n° 132629

Texte de la question

M. Alain Claeys attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dysfonctionnements de l'automédication en France. En effet, l'UFC-Que Choisir de la Vienne a rendu publics les résultats alarmants d'une enquête sur le conseil et le prix en pharmacie à Poitiers. Cette enquête visait à vérifier le respect par les officines de leurs obligations légales d'affichage des informations tarifaires des médicaments non remboursables, relever les prix pratiqués et apprécier le conseil délivré au consommateur. Le constat est sans appel. Bien qu'obligatoire depuis 2003, l'information du public de la liberté tarifaire sur l'automédication n'est toujours pas respectée. Ainsi, seules sept pharmacies enquêtées sur 31 proposent un affichage lisible du prix des médicaments vendus derrière le comptoir. De plus, les prix relevés font le grand écart ; un médicament aussi courant que l'aspirine UPSA Vitamine C 330 mg a été acheté à des prix variant de 1,99 euro à 3,40 euros, soit un écart de 71 %. Enfin, alors que les pharmaciens se réfugient derrière leur qualité de professionnel de santé pour justifier leur monopole sur la distribution des médicaments, 14 pharmacies enquêtées sur 31 n'ont pas respecté spontanément leur devoir de conseil en délivrant, pour la même personne, deux médicaments incompatibles (aspirine et Rhinuréflex, qui contient de l'ibuprofène) et 13 n'ont pas alerté le consommateur sur les risques malgré les questions explicites de ce dernier. Au vu de ce constat, il semble opportun de renforcer l'information des consommateurs s'agissant de l'automédication et de s'interroger sur l'opportunité d'ouvrir la distribution des médicaments accessibles sans ordonnance aux parapharmacies et aux grandes surfaces, à la condition impérative que la vente s'effectue sous la surveillance directe d'un pharmacien diplômé. Il lui demande en conséquence, les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour remédier aux dysfonctionnements constatés et garantir une automédication moins chère et de meilleure qualité.

Données clés

Auteur : M. Alain Claeys

Circonscription: Vienne (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 132629 Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mai 2012, page 4013 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)